

GENOCOST ET DÉSTRUCTURATION ÉCONOMIQUE EN RDC :ENTRE ÉROSION DU CAPITAL HUMAIN ET CAPTATION DE VALEUR MINIÈRE.

Auteur 1 : Kazadi Kazadi Emmanuel,

Auteur 2 : Makulu Kalela Martine,

Chercheurs au Centre de Recherche en Sciences Humaines.

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : Kazadi Kazadi Emmanuel & Makulu Kalela Martine (2026) « GENOCOST ET DÉSTRUCTURATION ÉCONOMIQUE EN RDC :ENTRE ÉROSION DU CAPITAL HUMAIN ET CAPTATION DE VALEUR MINIÈRE », African Scientific Journal « Volume 03, Num 37 » pp: 001 – 045.



DOI : 10.5281/zenodo.22715716
Copyright © 2026 – ASJ



Résumé

Le concept de Genocost, ancré dans le contexte mémoriel et institutionnel congolais, est mobilisé dans cette étude comme une grille d'analyse socio-économique des coûts associés aux conflits prolongés en République démocratique du Congo (RDC), sans être assimilé à une qualification juridique autonome.

L'article analyse deux ensembles de mécanismes : d'une part, l'érosion du capital humain et la désorganisation des capacités productives associées aux violences, aux déplacements et aux pertes d'actifs ; d'autre part, dans certaines configurations territoriales, la captation de valeur issue des ressources minières susceptible d'être facilitée par l'insécurité, le contrôle territorial et la faiblesse institutionnelle.

La recherche adopte une approche qualitative, historique et socio-économique fondée principalement sur l'analyse documentaire, la triangulation des sources et la convergence d'indices. La période d'étude couvre 1994-2026, et se clôture au 31 août 2026.

Les résultats indiquent que les effets sur le capital humain, l'agriculture, l'élevage, les marchés et les moyens de subsistance sont largement documentés dans les territoires étudiés, tandis que le lien entre violence et captation de valeur minière doit être établi au cas par cas et ne peut être inféré de la seule proximité entre sites miniers et zones de conflit.

L'étude propose ainsi une lecture multidimensionnelle et non additive du Genocost, distinguant pertes humaines, pertes d'actifs, pertes de revenus, captation de valeur, pressions fiscales et coûts institutionnels.

Mots-clés : Genocost ; République démocratique du Congo ; capital humain ; conflits armés ; économie minière ; captation de valeur ; déplacements ; reconstruction.

Abstract

This article uses Genocost, a concept rooted in the Congolese memorial and institutional context, as a socio-economic framework for analysing the costs associated with protracted conflicts in the Democratic Republic of the Congo (DRC), without treating it as an autonomous legal category. It examines two sets of mechanisms: first, the erosion of human capital and disruption of productive capacity associated with violence, displacement and asset losses; second, in some territorial settings, the capture of mineral-related value that may be facilitated by insecurity, territorial control and institutional weakness.

The study adopts a qualitative, historical and socio-economic approach based mainly on documentary analysis, source triangulation and convergence of evidence. The empirical period covers 1994-2026, with documentary collection closed on 31 August 2026. Findings indicate that effects on human capital, agriculture, livestock, markets and livelihoods are widely documented in the territories examined, whereas the relationship between violence and mineral-value capture must be demonstrated on a case-by-case territorial basis and cannot be inferred from spatial proximity alone. The article therefore proposes a multidimensional and non-additive reading of Genocost that distinguishes human losses, asset losses, income losses, value capture, fiscal pressures and institutional costs.

Keywords: Genocost; Democratic Republic of the Congo; human capital; armed conflict; mining economy; value capture; displacement; reconstruction.

1. Introduction

1.1. Contextualisation et cadre général

Depuis plusieurs décennies, la République démocratique du Congo est confrontée à des conflits armés persistants, particulièrement dans sa partie orientale. Ces conflits ont engendré des pertes humaines considérables, des déplacements massifs de populations, la destruction ou l'abandon d'actifs productifs, des perturbations durables des marchés locaux ainsi qu'une fragilisation de la présence et des capacités de l'État dans certains territoires.

Le Rapport Mapping du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2010) documente, pour la période de 1993-2003, de nombreuses violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, fournissant un repère historique majeur pour l'analyse des séquences de violence.

Ces conflits se déroulent, en outre, dans un pays dont l'économie est fortement liée au secteur extractif et dont plusieurs zones affectées disposent de ressources minières stratégiques. La littérature consacrée à la RDC a montré que les ressources naturelles peuvent, dans certaines circonstances, financer des acteurs armés, structurer des économies de guerre ou alimenter des réseaux de commercialisation informels ou illicites (**Le Billon, 2001 ; Collier & Hoeffler, 2004 ; Nest, 2011**). D'autres travaux insistent cependant sur la complexité des dynamiques locales, politiques, foncières, communautaires et régionales et sur les risques d'une explication monocausale des violences par les seules ressources minières (**Autesserre, 2010, 2012 ; Stearns, 2011**). C'est dans ce contexte que s'est diffusé en RDC le terme Genocost, associé à la mémoire des victimes des conflits et à une interrogation sur leurs coûts humains, sociaux et économiques. Dans cet article, ce terme n'est pas utilisé comme une qualification juridique concurrente du génocide. Il sert de cadre analytique permettant d'examiner conjointement les effets des violences sur les populations et les systèmes productifs ainsi que, lorsque les données le permettent, les mécanismes de captation de valeur liés aux ressources naturelles.

Cette distinction est nécessaire. En droit international, le génocide suppose notamment la commission d'actes déterminés accompagnée d'une intention spécifique de détruire, en tout ou en partie, un groupe protégé (**Nations Unies, 1948**). Le présent travail ne prétend pas se substituer aux juridictions compétentes pour appliquer cette qualification à des faits déterminés.

Il étudie les mécanismes économiques documentables associés aux conflits et à leurs conséquences.

1.2. Sujet et objectifs de la recherche

Le présent article porte sur les effets économiques et sociaux des conflits en RDC à travers une lecture axée sur l'érosion du capital humain (*Par érosion du capital humain, l'étude entend la dégradation progressive des connaissances, des compétences, de la santé et des capacités productives des populations sous l'effet des violences, des déplacements et de la perturbation durable des services d'éducation et de santé.*), la désorganisation des capacités productives et, dans certaines configurations territoriales, la captation de valeur issue des ressources minières. L'objectif général est d'analyser comment les violences prolongées, les déplacements de populations, la perte d'actifs et les formes de contrôle économique peuvent affecter les trajectoires de développement des territoires concernés et exercer des pressions sur l'économie nationale. Plus spécifiquement, l'étude vise à :

- analyser les mécanismes par lesquels les pertes humaines, les déplacements et la dégradation des services sociaux contribuent à l'érosion du capital humain ;
- examiner les effets des conflits sur l'agriculture, l'élevage, le commerce, les actifs productifs et les moyens de subsistance ;
- étudier les mécanismes de production, de circulation et de captation de valeur dans certaines chaînes minières affectées par l'insécurité et la faiblesse institutionnelle ;
- identifier les implications fiscales, budgétaires et institutionnelles des conflits ;
- proposer des orientations de reconstruction directement reliées aux mécanismes observés.

1.3. Problématique et question de recherche

Les effets économiques des conflits congolais sont souvent étudiés à travers des objets distincts : pertes humaines, déplacements, économie minière, insécurité alimentaire, recettes publiques ou gouvernance.

Dans cette perspective, la question centrale de l'étude est la suivante : dans quelle mesure les violences et les déplacements associés au Genocost, ainsi que les mécanismes d'exploitation, de contrôle et de commercialisation des ressources minières dans les territoires affectés, contribuent-ils à l'érosion du capital humain, à la désorganisation des capacités productives et,

dans certaines configurations territoriales, à la captation de valeur économique en République démocratique du Congo ?

1.4. Hypothèses de travail

H1. Dans certaines zones affectées par les conflits, la combinaison du contrôle territorial, de la faiblesse institutionnelle et du contrôle, de l'exploitation, de la taxation ou de la commercialisation de certaines ressources minières peut favoriser des mécanismes de captation de valeur et réduire l'intégration de certains flux dans les circuits économiques et fiscaux formels.

H2. Les violences prolongées et les déplacements de populations contribuent à l'érosion du capital humain et à la désorganisation des activités productives locales, notamment agricoles et commerciales, avec des effets négatifs susceptibles de se prolonger sur les trajectoires économiques et sociales des territoires affectés et d'exercer, selon leur ampleur et leur durée, des répercussions sur les économies provinciales et, plus largement, sur l'économie nationale.

1.5. Intérêt de l'étude

L'intérêt scientifique de cette recherche réside dans l'articulation de plusieurs traditions d'analyse souvent mobilisées séparément : économie politique des conflits, théorie de la rente et des ressources, analyse des fonctions économiques de la violence, capital humain et capacités, gouvernance des chaînes de valeur et études territoriales des conflits congolais.

Son intérêt socio-économique tient à la volonté de distinguer précisément les catégories de coûts : pertes humaines, actifs détruits, actifs volés ou emportés, actifs abandonnés, activités interrompues, revenus non réalisés, valeur captée, recettes publiques non perçues, dépenses additionnelles et coûts d'opportunité. Cette distinction vise à éviter les doubles comptages et les agrégations artificielles.

1.6. Structure de l'étude

Après l'introduction, la deuxième section présente la revue de la littérature et le cadre théorique. La troisième expose la méthodologie. La quatrième établit un bilan factuel et analytique des principaux coûts économiques et sociaux. La cinquième discute les mécanismes de transmission et les hypothèses. La sixième formule des recommandations de reconstruction et la septième conclut l'étude.

2. Revue de la littérature et cadre théorique

2.1. Ressources naturelles, rente et conflits

Les travaux sur la « malédiction des ressources » ont montré que l'abondance de ressources extractives peut, dans certains environnements institutionnels, renforcer les stratégies de captation des revenus issus de ces ressources et accroître la vulnérabilité économique aux fluctuations du secteur extractif (Auty, 1993).

Les modèles de Collier et Hoeffler (2004) ont contribué à la discussion sur les conditions économiques de faisabilité des rébellions, tandis que Le Billon (2001) a insisté sur la géographie politique des ressources et leur rôle possible dans l'organisation des conflits.

Ces cadres demeurent utiles, mais les travaux plus récents invitent à préciser davantage les mécanismes reliant activité minière et violence. Rigterink et al. (2025) montrent notamment, à partir de données africaines complétées par des études de cas en RDC et au Zimbabwe, que la concurrence entre exploitation artisanale et exploitation industrielle peut constituer un mécanisme spécifique de conflit lié aux ressources.

Dans la littérature francophone consacrée aux ressources et aux conflits, Jacquemot (2009) met l'accent sur les liens entre trafic de minerais, financement des armes et violences dans les Kivus. Pourtier (2012) souligne toutefois qu'il n'existe pas de relation causale simple entre ressources naturelles et conflits et qu'aucune grille monocausale ne suffit à rendre compte de situations multidimensionnelles. Appliquées à la RDC, ces approches conduisent donc à distinguer présence d'une ressource, concurrence économique, contrôle territorial, taxation, exploitation et commercialisation. Les ressources minières peuvent financer, prolonger ou reconfigurer certains conflits sans en constituer nécessairement la cause première. La proximité spatiale entre sites miniers et événements violents ne suffit dès lors pas, à elle seule, à établir une causalité.

2.2. Fonctions économiques de la violence et économies de guerre

Keen (1998) montre que la violence peut remplir des fonctions économiques pour certains acteurs, notamment par l'appropriation de biens, la taxation informelle, la protection de marchés ou l'accès à des rentes. Cette perspective permet d'examiner les conflits non seulement comme des ruptures de l'ordre économique, mais aussi comme des contextes dans lesquels de nouvelles règles de contrôle, de production et de distribution de la valeur peuvent émerger.

Les travaux récents consacrés à l'Est de la RDC approfondissent cette perspective. **Vogel (2025)** montre, à partir d'un travail ethnographique et d'archives internes d'un groupe armé, que les stratégies de génération de revenus peuvent combiner recherche de ressources, besoins de subsistance, contrôle des populations, aspirations territoriales et production d'un ordre politique. L'activité économique des acteurs armés ne peut donc être comprise exclusivement à travers une logique de maximisation du profit minier.

Cette littérature conduit à considérer les économies de guerre comme des configurations dans lesquelles motivations économiques, politiques, territoriales et organisationnelles peuvent s'entrecroiser. Elle justifie une analyse des mécanismes effectivement documentés plutôt qu'une attribution uniforme d'une finalité économique à l'ensemble des violences.

2.3. Dynamiques locales et critique des explications monocausales

Autesserre (2010, 2012) souligne l'importance des conflits locaux, des litiges fonciers, des rapports de pouvoir, des identités, des institutions et des dynamiques communautaires. Cette littérature invite à éviter les récits dominants qui réduisent la violence congolaise à la seule compétition pour les minerais. **Stearns (2011)** replace également les conflits dans une histoire politique et régionale plus large. Dans une perspective francophone centrée sur l'Est de la RDC, **Huggins (2010)** documente le rôle des questions foncières, de l'accès à la terre et des rapports entre pouvoir local, identité et conflit dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri.

Les recherches contemporaines confortent cette prudence. Les conflits liés aux espaces miniers peuvent mettre en jeu simultanément accès à la terre et aux ressources, concurrence entre modes d'exploitation, rapports de travail, contrôle territorial, fiscalité informelle, autorités locales, institutions étatiques et acteurs armés (**Rigterink et al., 2025 ; Vogel, 2025**). Une contribution congolaise récente, celle de **Kimba Kapanda (2025)**, replace également l'exploitation minière dans les enjeux de conflit et de paix à l'Est de la RDC. Son cadrage est mobilisé ici comme contribution au débat, et non comme preuve uniforme d'une causalité minière des violences. Ces facteurs n'interviennent toutefois ni partout ni avec la même intensité.

L'analyse des conflits congolais exige donc une territorialisation des explications. Un mécanisme documenté dans un site minier, un territoire ou une province ne peut être automatiquement extrapolé à l'ensemble de l'Est de la RDC ni, a fortiori, à l'ensemble du territoire national. Cette précaution n'exclut toutefois pas l'existence de mécanismes récurrents dans plusieurs situations

documentées, notamment le contrôle territorial, la taxation ou les prélèvements sur les activités économiques, le contrôle de certains axes commerciaux et la captation d'une partie des revenus issus des ressources naturelles. Dans certaines configurations, l'exploitation et la commercialisation illicites des minerais peuvent ainsi générer des ressources susceptibles de contribuer au financement ou au renforcement des capacités d'acteurs armés. Ces récurrences doivent néanmoins être établies au cas par cas, selon le territoire, la période, les acteurs concernés et les circuits de commercialisation documentés.

2.4. Capital humain, capacités et conséquences sociales

Dans une perspective inspirée de **Sen (1999)**, la destruction ou la dégradation du capital humain ne se limite pas à une baisse immédiate de productivité. *Elle affecte les capacités d'agir, de se former, de se soigner, de participer à la vie économique et de construire des trajectoires de développement.* Les violences sexuelles et leurs conséquences sociales et institutionnelles ont notamment été analysées par **Baaz et Stern (2013)**, sans que ces travaux puissent être mobilisés comme preuve générale d'une stratégie minière de la violence.

À partir d'un travail de terrain mené autour d'une mine industrielle d'or au Sud-Kivu, Radley (2020) montre que l'accroissement de la productivité minière ne se traduit pas nécessairement par une augmentation équivalente de l'emploi, des salaires ou des revenus circulant dans l'économie locale. Cette observation permet également de mettre en évidence un mécanisme indirect d'érosion du capital humain : lorsque les emplois et les revenus diminuent durablement, les ménages peuvent voir se réduire leur capacité à financer la santé, l'éducation et la formation, tandis que la perte ou le départ de travailleurs qualifiés peut affaiblir les compétences et le savoir-faire disponibles localement.

Ainsi, la fragilisation du système productif peut affecter simultanément les revenus présents et les capacités humaines nécessaires à la production future. Ces effets doivent néanmoins être distingués de la cause initiale de la transformation de l'activité minière et appréciés selon les mécanismes effectivement documentés.

2.5. Économie minière congolaise et chaînes de valeur

Les travaux consacrés au secteur minier congolais mettent en évidence la coexistence d'exploitations industrielles et artisanales, de dispositifs de formalisation, de circuits transfrontaliers, d'intermédiaires multiples et de rapports complexes entre État, producteurs,

négociants et acteurs armés (Nest, 2011 ; Radley, 2020 ; Okenda, 2022). Dans la littérature francophone congolaise, Okenda (2022) attire notamment l'attention sur les conditions d'effectivité du devoir de vigilance dans un contexte marqué par la faiblesse institutionnelle et l'asymétrie entre acteurs. L'enjeu analytique ne réside donc pas seulement dans la quantité extraite, mais dans la manière dont la valeur est produite, transportée, taxée, commercialisée et redistribuée.

Les recherches récentes montrent également que la formalisation doit être analysée comme un processus institutionnel et social dont les effets ne sont pas automatiques. À partir du site aurifère de Misisi, au Sud-Kivu, Kamundala (2025) montre que le développement des coopératives dans le cadre de la formalisation de l'exploitation artisanale a profondément restructuré les rapports de production. Ces structures peuvent organiser l'accès au travail et aux ressources tout en participant à des processus de différenciation, de segmentation et d'accumulation.

Xiao, Bahizire et Xiao (2026), à partir des exportations mensuelles de minerais 3TG entre 2020 et 2024 et de données géolocalisées sur les conflits, montrent par ailleurs que l'intensification de la violence ne produit pas une évolution uniforme des exportations officiellement enregistrées. Les effets varient selon les minerais et peuvent traduire des changements dans les circuits de commercialisation, la traçabilité et la visibilité du commerce formel plutôt qu'une variation équivalente du niveau réel d'extraction.

Ces résultats confortent la nécessité de distinguer valeur produite, valeur officiellement exportée, valeur circulant dans des circuits informels ou illicites, revenus captés par différents acteurs et recettes publiques effectivement perçues. Ils renforcent également la nécessité de suivre la chaîne de valeur de l'extraction à l'exportation avant d'établir une perte économique ou fiscale.

2.6. Lacune analytique et contribution de l'étude

La littérature éclaire désormais de manière de plus en plus fine les relations entre ressources et conflits, les fonctions économiques de la violence, les dynamiques territoriales, les transformations des chaînes minières et les conséquences humaines des conflits. Les travaux récents confirment notamment que les relations entre activité minière, violence et circulation de la valeur ne sont ni uniformes ni mécaniques et doivent être étudiées selon les territoires, les minerais, les acteurs et les configurations institutionnelles concernés.

La lacune à laquelle répond la présente étude ne réside donc pas dans l'absence de travaux reliant ressources, violence et économie, mais dans la difficulté d'articuler, dans un même cadre analytique, plusieurs catégories de conséquences et de mécanismes : érosion du capital humain, perte d'actifs, désorganisation des activités productives, perturbation des marchés, circulation et captation de valeur, pressions fiscales et fragilisation institutionnelle.

La contribution de cette étude consiste à articuler ces dimensions dans un cadre multidimensionnel et non additif axé essentiellement sur les mécanismes de coût et de transmission économique associés au Genocost. Cette approche n'implique ni l'existence d'une chaîne causale unique ni l'addition mécanique de toutes les conséquences observées en un montant monétaire global. Elle vise plutôt à distinguer les mécanismes, leurs niveaux de preuve et leurs échelles territoriales afin d'éviter les doubles comptages, les extrapolations abusives et les interprétations monocausales.

2.7. Génocide et Genocost : distinction conceptuelle

Le terme Genocost possède désormais un ancrage législatif explicite en République démocratique du Congo. La Loi n° 22/065 du 26 décembre 2022 emploie, dans ses définitions, le terme « GENOCOST » pour désigner une « journée commémorative du génocide congolais ». Son article 28 institue en outre le 2 août de chaque année comme journée nationale d'hommage aux victimes de violences sexuelles liées aux conflits et aux victimes de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, dénommée « Genocost » (République démocratique du Congo, 2022). Cette reconnaissance législative établit un ancrage mémoriel et institutionnel du terme dans le contexte congolais. Elle ne dispense toutefois pas de distinguer ce registre de la qualification juridique internationale de génocide appliquée à des faits déterminés. En droit international, le génocide est défini notamment par l'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 et suppose, outre la commission de l'un des actes énumérés par cette convention, l'intention spécifique de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux en tant que tel (**Nations Unies, 1948**).

Le présent article distingue ainsi trois niveaux qui ne doivent pas être confondus : l'usage mémoriel et institutionnel du terme Genocost en RDC ; la qualification juridique internationale de génocide, qui répond à des conditions de droit et de preuve spécifiques ; et l'usage analytique adopté dans cette étude, qui mobilise le Genocost comme grille d'analyse multidimensionnelle

des coûts humains, sociaux, productifs, patrimoniaux, fiscaux et institutionnels associés aux conflits.

Tableau 1. Distinction entre génocide et Genocost dans le cadre de l'étude

Dimension	Génocide	Genocost dans cette étude
Nature	Crime international défini par le droit international	Concept à ancrage mémoriel et institutionnel congolais, mobilisé ici comme grille d'analyse socio-économique
Fondement	Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, notamment son article II	Loi n° 22/065 du 26 décembre 2022 pour l'ancrage mémoriel national ; construction analytique propre à la présente étude pour l'usage socio-économique
Élément central	Actes prévus par le droit international accompagnés de l'intention spécifique de détruire, en tout ou en partie, un groupe protégé	Identification et articulation de coûts et de mécanismes socio-économiques documentables associés aux conflits
Statut	Qualification juridique dont l'application à des faits déterminés exige l'établissement des éléments constitutifs	Ne constitue pas, dans cette étude, une qualification juridique autonome des violences analysées
Ressources naturelles	Leur présence, leur exploitation ou leur contrôle ne suffisent pas à caractériser juridiquement le génocide	Peuvent être étudiées comme supports de production, de taxation, de circulation ou de captation de valeur dans certaines configurations documentées

Causalité	La qualification repose sur l'établissement des éléments juridiques requis, notamment l'intention spécifique	Les relations entre violences, ressources, pertes économiques et captation de valeur doivent être établies mécanisme par mécanisme et territoire par territoire
Finalité	Qualifier juridiquement des faits et établir, dans un cadre juridictionnel, les responsabilités correspondantes	Organiser l'analyse des coûts et mécanismes économiques et sociaux sans présumer leur causalité ni les additionner mécaniquement

Légende : *Le tableau distingue le registre juridique international, l'ancrage mémoriel et institutionnel congolais du Genocost, et l'usage analytique retenu dans cette étude.*

Source : élaboration des auteurs à partir de Nations Unies (1948) et République démocratique du Congo (2022).

Cette distinction constitue une précaution centrale de l'étude. L'institutionnalisation du terme Genocost dans le droit congolais ne vaut pas, à elle seule, établissement juridictionnel d'un génocide pour l'ensemble des violences considérées. Réciproquement, l'utilisation du Genocost comme grille socio-économique dans cet article ne vise ni à contester ni à anticiper les qualifications juridiques susceptibles d'être établies par les juridictions compétentes.

2.8. Modèle conceptuel

Le modèle conceptuel découle de la revue de la littérature et des distinctions précédentes. Il repose sur deux ensembles de mécanismes susceptibles de se manifester séparément, simultanément ou de manière interactive selon les territoires et les périodes considérés. Les relations présentées ci-dessous constituent des chaînes analytiques possibles à confronter aux données ; elles ne doivent pas être interprétées comme des causalités automatiques ni comme des séquences nécessairement présentes dans tous les conflits congolais.

Branche 1 – Érosion du capital humain et désorganisation productive

Conflits et violences → pertes humaines et déplacements → deux mécanismes complémentaires :

a) Mécanisme d'érosion du capital humain : perturbation de l'accès à la santé, à l'éducation et à la formation, blessures, déplacements de travailleurs qualifiés, interruption des trajectoires

scolaires et professionnelles → dégradation possible de la santé, des connaissances, des compétences et des capacités de travail → érosion du capital humain présent et futur.

b) Mécanisme de décapitalisation productive : perte, destruction, abandon ou inaccessibilité des terres, du cheptel, des outils, des stocks et autres actifs productifs, ainsi que perturbation de l'accès aux marchés → décapitalisation des ménages et désorganisation des activités productives. L'interaction de ces deux mécanismes peut entraîner une diminution des revenus, des moyens de subsistance et des capacités économiques présentes et futures des territoires affectés, avec des répercussions susceptibles de s'étendre, selon leur ampleur et leur durée, aux économies provinciales et nationale.

Cette branche analyse principalement les mécanismes par lesquels les violences et les déplacements peuvent affecter les personnes, les ménages et les systèmes productifs. Son étayage repose sur la convergence de données relatives notamment aux déplacements, aux interruptions scolaires et sanitaires, aux pertes d'actifs, à l'agriculture, à l'élevage et aux perturbations des marchés.

Branche 2 – Circulation et captation de valeur dans certaines économies de conflit : dans certaines configurations territoriales, insécurité + contrôle territorial + faiblesse institutionnelle → possibilités de prélèvements, taxation coercitive, contrôle de routes ou de circuits commerciaux, exploitation ou commercialisation informelle ou illicite → captation possible d'une partie de la valeur par différents acteurs → réduction possible de la traçabilité de certains flux et de leur intégration dans les circuits économiques et fiscaux formels.

Cette seconde branche ne suppose ni que toute activité minière informelle soit illicite, ni que toute activité illicite bénéficie à des acteurs armés, ni que la présence d'un gisement constitue la cause d'un conflit. L'établissement du mécanisme exige de documenter le territoire, la période, les acteurs, la ressource concernée, les modalités de contrôle ou de taxation et les circuits de commercialisation.

Les deux branches peuvent se croiser sans former une chaîne causale unique. Les violences et les déplacements peuvent, dans certains contextes, fragiliser les marchés, les communautés et les capacités institutionnelles, créant des conditions susceptibles de faciliter certaines formes de captation économique. Inversement, lorsque cela est documenté, l'accès à certains revenus ou flux économiques issus des ressources, des prélèvements ou des échanges peut fournir des

moyens à des acteurs armés et contribuer au fonctionnement ou à la prolongation d'économies de conflit. Ces interactions sont potentiellement bidirectionnelles et doivent être démontrées au cas par cas plutôt que présumées.

3. Méthodologie et cadre opératoire

3.1. Approche méthodologique

La recherche adopte une approche qualitative, historique et socio-économique centrée principalement sur l'analyse documentaire. Elle combine une lecture diachronique des conflits et de leurs conséquences avec une analyse thématique des mécanismes affectant le capital humain, les actifs productifs, l'agriculture et l'élevage, les marchés, les chaînes de valeur minières, les finances publiques et les capacités institutionnelles.

L'objectif n'est pas de produire une estimation monétaire globale du Genocost ni d'établir, à partir d'un indicateur unique, une causalité générale applicable à l'ensemble du territoire congolais. La démarche consiste plutôt à identifier des mécanismes documentables, à apprécier leur niveau d'étayage et à examiner les conditions territoriales et temporelles dans lesquelles ils peuvent être observés.

L'unité d'analyse varie selon les mécanismes considérés : individus et ménages pour certaines dimensions du capital humain et des actifs ; territoires et provinces pour les déplacements, les systèmes productifs et les institutions ; sites, axes commerciaux et chaînes de valeur pour certaines activités minières ; niveau national lorsqu'il s'agit d'indicateurs macroéconomiques ou budgétaires. Ces différents niveaux ne sont pas assimilés les uns aux autres.

3.2. Périmètre temporel et géographique

Le périmètre empirique principal couvre la période allant de 1994 à 2026, avec une clôture documentaire fixée au 31 août 2026. L'année 2026 étant incomplète au moment de la finalisation de l'étude, les données qui s'y rapportent sont systématiquement associées à leur date exacte d'observation ou de publication et ne sont pas interprétées comme représentant l'ensemble de l'année.

Le choix de 1994 comme point de départ permet d'inscrire l'analyse dans la séquence historique régionale ayant précédé et accompagné les conflits successifs qui ont affecté la RDC, sans présumer que les mêmes acteurs, causes ou mécanismes seraient demeurés constants pendant toute la période étudiée.

L'analyse accorde une attention particulière au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et à l'Ituri en raison de l'importance des déplacements, des violences et des perturbations économiques qui y sont documentés. D'autres territoires ou provinces sont mobilisés lorsque les sources permettent d'éclairer un mécanisme spécifique. Les résultats établis dans une zone déterminée ne sont toutefois pas automatiquement extrapolés à l'ensemble de l'Est de la RDC ni au territoire national.

Les dates des données varient selon les indicateurs. Chaque donnée est interprétée dans son propre cadre temporel. Les chiffres relatifs aux déplacements, à la production ou aux exportations minières, aux recettes publiques, à la croissance, à l'agriculture ou à l'élevage ne sont comparés directement que lorsqu'ils portent sur des unités, définitions et périodes suffisamment compatibles.

3.3. Sources et sélection documentaire

Le corpus mobilise plusieurs catégories de sources : travaux scientifiques évalués par les pairs ; ouvrages académiques ; rapports d'organisations internationales ; données humanitaires et économiques institutionnelles ; rapports spécialisés sur les conflits et les chaînes de valeur ; textes juridiques et réglementaires congolais et internationaux ; ainsi que certaines publications institutionnelles congolaises pertinentes pour le contexte étudié.

Les documents sont retenus selon cinq critères principaux : leur pertinence pour le mécanisme étudié ; l'identification claire de leur auteur ou institution ; la précision de leur couverture temporelle et géographique ; la transparence des définitions et, lorsque disponible, de la méthode utilisée ; et leur possibilité de corroboration par d'autres sources.

Une préférence est accordée aux sources primaires ou institutionnelles pour les données factuelles contemporaines et aux travaux scientifiques pour l'interprétation théorique et l'analyse des mécanismes. Une source n'est pas considérée comme probante uniquement en raison du statut de son auteur : son contenu est apprécié en fonction de ce qu'elle permet effectivement d'établir. Les publications récentes de 2025 et 2026 sont mobilisées lorsqu'elles actualisent les données ou apportent des résultats analytiques nouveaux. Elles ne remplacent pas automatiquement les travaux antérieurs qui conservent une fonction théorique ou historique spécifique.

3.4. Raisonnement, triangulation et niveau d'étayage

La démarche combine raisonnement déductif et raisonnement abductif. Elle est déductive lorsque les cadres théoriques relatifs aux ressources naturelles, aux économies de guerre, au capital humain ou aux chaînes de valeur orientent l'examen des données. Elle est abductive lorsque des régularités observées dans plusieurs documents conduisent à formuler ou à ajuster un mécanisme explicatif ensuite confronté à d'autres sources.

La triangulation vise à éviter qu'une conclusion causale repose sur un indicateur ou une source unique. Une proximité géographique, une concomitance temporelle ou la présence simultanée d'un conflit et d'une ressource minière ne suffisent pas, à elles seules, à établir un lien causal.

Trois niveaux d'étayage sont distingués : (1) mécanisme fortement étayé, lorsque plusieurs sources convergentes documentent la relation considérée dans les territoires ou populations concernés ; (2) mécanisme conditionnel ou territorialisé, lorsque la relation est documentée dans certaines configurations mais ne peut être généralisée ; (3) relation non établie, lorsque les données permettent seulement d'identifier une coexistence, une proximité ou une hypothèse sans preuves suffisantes du mécanisme reliant les phénomènes.

Cette gradation est appliquée aux deux hypothèses de l'étude. Les relations entre violences, déplacements et érosion du capital humain ou désorganisation productive sont appréciées à partir de la convergence des données disponibles, tandis que les relations entre conflit, exploitation ou taxation des ressources et captation de valeur sont établies territoire par territoire et chaîne de valeur par chaîne de valeur.

3.5. Précautions de mesure et de comparaison

Les données quantitatives sont interprétées selon leur nature et leur méthode de production. Pour la mortalité, l'étude distingue les décès directement attribuables à la violence des estimations de surmortalité associées notamment aux maladies, à la malnutrition, aux déplacements et à la dégradation de l'accès aux soins. Des estimations produites selon des méthodes ou des périodes différentes ne sont pas additionnées.

Pour les déplacements, les chiffres sont associés à une date précise et interprétés comme des stocks ou des mouvements selon la définition de la source. Les déplacements internes, les retours et les mouvements transfrontaliers constituent des catégories différentes et ne sont pas soustraits ou additionnés mécaniquement.

Pour l'agriculture et l'élevage, l'étude distingue perte ou destruction d'actifs, abandon, vol ou emport, perte de production, interruption d'activité et manque à gagner. Une estimation nationale n'est pas inférée de données territoriales lorsque les sources ne permettent pas une telle extrapolation.

Pour les ressources minières, l'analyse distingue la quantité extraite, la valeur de production, la valeur officiellement exportée, les flux informels ou illicites, les revenus éventuellement captés par différents acteurs et les recettes fiscales ou douanières effectivement perdues. Ces grandeurs ne sont pas considérées comme équivalentes.

Pour les finances publiques, une diminution des recettes, une hausse des dépenses sécuritaires ou humanitaires et un coût d'opportunité budgétaire constituent des mécanismes différents. Ils ne sont pas additionnés automatiquement pour produire un coût global du conflit. Ces précautions répondent à l'objectif général de l'étude : construire un tableau multidimensionnel des coûts et mécanismes sans doubles comptages ni agrégations artificielles.

3.6. Limites de l'étude

L'étude présente plusieurs limites. Elle repose principalement sur des données secondaires dont les méthodes, périodes, unités géographiques et définitions ne sont pas toujours homogènes. L'accès difficile à certaines zones de conflit peut également entraîner une sous-documentation des violences, des pertes d'actifs, des activités économiques et des mouvements de population.

Les informations relatives aux activités minières informelles ou illicites présentent des difficultés particulières de mesure, notamment pour les volumes produits, les circuits de commercialisation, les prélèvements et les recettes effectivement captées ou perdues. L'absence de données ne peut donc être interprétée automatiquement comme absence du phénomène.

Les données disponibles pour 2026 sont par définition partielles, l'année n'étant pas achevée à la date de clôture documentaire. Elles sont utilisées pour actualiser l'analyse lorsque leur date et leur contenu sont clairement identifiables, sans être extrapolées à l'ensemble de l'année.

Enfin, la nature documentaire de l'étude ne permet pas d'établir une causalité macroéconomique unique entre les conflits et l'ensemble des performances économiques nationales. Les évolutions de la croissance, des exportations, de la fiscalité, des investissements ou des importations résultent également de facteurs structurels, institutionnels et internationaux. Ces limites justifient

la prudence causale, la triangulation des sources et la territorialisation des conclusions adoptées dans l'ensemble de l'article.

4. Bilan factuel et analyse des coûts économiques et sociaux des conflits

Les effets économiques et sociaux des conflits dépassent les destructions immédiatement observables. Ils concernent notamment les pertes humaines, les déplacements de populations, les interruptions d'activités, la dégradation de l'accès aux services sociaux, les pertes ou abandons d'actifs productifs, les perturbations des chaînes de valeur et les pressions exercées sur les finances publiques. Ces dimensions sont analysées séparément afin d'éviter leur assimilation à un coût unique avant d'être articulées dans la discussion.

4.1. Pertes humaines et érosion du capital humain

Plusieurs travaux ont estimé à plusieurs millions le nombre de décès associés aux différentes séquences de conflit en RDC. Ces estimations couvrent toutefois des périodes différentes, reposent sur des méthodologies distinctes et intègrent souvent une importante mortalité indirecte associée notamment aux maladies, à la malnutrition, aux déplacements et à la dégradation de l'accès aux soins (International Rescue Committee, 2008).

Il serait par conséquent méthodologiquement incorrect de transformer ces estimations historiques en un chiffre cumulatif unique présenté comme une mesure définitive des pertes humaines entre 1994 et 2026. L'analyse distingue donc mortalité directement violente, surmortalité indirecte et autres indicateurs de dégradation de la santé et du capital humain lorsque les sources permettent de les identifier.

4.2. Déplacements forcés et désorganisation économique

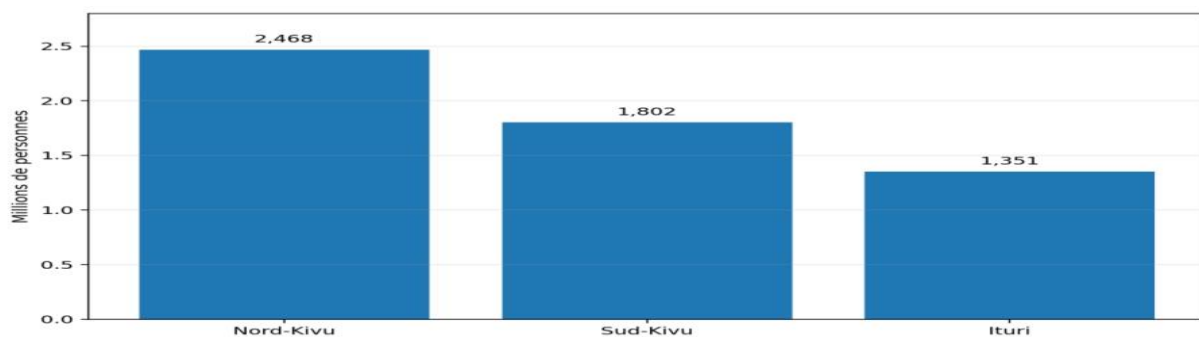
Les déplacements constituent l'un des indicateurs les plus documentés de la désorganisation territoriale associée aux conflits. À la clôture documentaire de cette étude, le HCR faisait état d'environ 6,9 millions de personnes déplacées à l'intérieur de la RDC, dont plus de 5 millions dans les provinces orientales du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri (**UNHCR, 2026**).

Les estimations varient toutefois selon les institutions, les dates et les méthodes de collecte. L'Organisation internationale pour les migrations, à travers sa Matrice de suivi des déplacements, estimait à 5 325 646 le nombre de personnes déplacées internes en février 2026 et à environ 5,5 millions le nombre de personnes retournées. Elle attribuait alors environ 87 % des déplacements recensés aux conflits et à l'insécurité et 13 % à des événements liés notamment aux aléas

climatiques (OIM, 2026). Ces chiffres ne doivent pas être additionnés ou substitués mécaniquement à ceux du HCR : ils illustrent l'importance de préciser la date, la définition et le système de mesure utilisé.

Sur le plan économique, les déplacements peuvent entraîner perte d'accès aux terres, aux logements, aux emplois, aux réseaux commerciaux, aux services sociaux et aux actifs des ménages. Les territoires d'accueil peuvent simultanément subir une augmentation rapide de la demande de logement, d'éducation, de soins, d'alimentation et d'infrastructures.

Figure 1. Déplacés internes dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri au 31 juillet 2024



Source : élaboration des auteurs à partir des données HCR/OCHA rapportées par UNHCR

(2024), au 31 juillet 2024.*Note explicative : la figure constitue un instantané comparatif fondé sur des données exprimées dans la même unité et rapportées à une même date. Les trois provinces représentées totalisent environ 5,62 millions de déplacés internes. La figure n'est pas présentée comme la situation provinciale de 2026 ; les données plus récentes sont discutées dans le texte lorsque leurs dates ou méthodes de collecte diffèrent.*

4.3. Violences sexuelles et conséquences socio-économiques

Les violences sexuelles liées aux conflits produisent des conséquences qui dépassent le dommage individuel immédiat. Elles peuvent affecter la santé physique et mentale, provoquer des dépenses de soins, entraîner stigmatisation et exclusion sociale, interrompre des trajectoires éducatives ou professionnelles et fragiliser les structures familiales et les moyens de subsistance.

Les données récentes confirment la persistance du phénomène. **Le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme** a enregistré 1 534 survivantes et survivants de violences sexuelles liées aux conflits en 2025, selon les données rapportées par l'UNFPA en 2026 (UNFPA, 2026). Ces données enregistrées ne constituent cependant pas un recensement exhaustif : l'accès limité aux services, l'insécurité, la peur des représailles et la stigmatisation peuvent entraîner une sous-

déclaration importante. L'étude n'utilise donc ni les cas enregistrés comme estimation du nombre total de victimes ni un multiplicateur uniforme pour reconstituer les cas non déclarés.

4.4. Agriculture, élevage et sécurité alimentaire

Dans les zones affectées, l'insécurité peut entraîner l'abandon des champs, rendre dangereux l'accès aux terres, désorganiser les calendriers agricoles, perturber les marchés et limiter l'accès aux semences, aux intrants et aux services vétérinaires. Les déplacements peuvent également priver certaines familles de l'accès à leur bétail et à d'autres actifs productifs.

L'analyse IPC publiée en mai 2026 estimait qu'environ 26,5 millions de personnes faisaient face à une insécurité alimentaire aiguë de phase 3 ou supérieure entre janvier et juin 2026, dont plus de 3,6 millions en phase 4. Dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri et le Tanganyika, plus de 9,9 millions de personnes étaient concernées. L'IPC identifie parmi les principaux facteurs les conflits armés persistants ainsi que les chocs économiques et climatiques (IPC, 2026).

Ces résultats rappellent le caractère multicausal de l'insécurité alimentaire. Les effets des violences interagissent avec les prix alimentaires, les contraintes structurelles de productivité, les infrastructures insuffisantes et certains chocs climatiques. Les difficultés agricoles et l'insécurité alimentaire nationales ne peuvent donc être attribuées intégralement aux conflits.

Pour l'élevage, les sources documentent notamment la perte d'accès au bétail et la fragilisation des moyens de subsistance dans certaines zones affectées. Une quantification nationale homogène des animaux volés, emportés, tués, abandonnés ou perdus demeure toutefois indisponible dans les sources mobilisées. Les estimations doivent par conséquent rester territorialisées et distinguer les différentes formes de perte d'actifs.

4.5. Ressources minières, informalité et captation de valeur

L'exploitation artisanale et les circuits de commercialisation de l'or et des minerais 3T occupent une place importante dans plusieurs territoires de l'Est. Leur présence ne permet toutefois pas, à elle seule, de déduire que la violence observée dans ces territoires aurait nécessairement une motivation minière. Les données doivent distinguer production, achat, transport, taxation, exportation officielle, circulation informelle ou illicite et revenus effectivement captés par différents acteurs. La valeur totale d'une production minière ne peut être assimilée ni à une perte équivalente pour l'État ni au montant capté par un groupe ou un intermédiaire particulier.

Certaines configurations territoriales permettent néanmoins d'établir plus précisément ces mécanismes. Le rapport final du Groupe d'experts des Nations Unies de 2026 documente, autour de Rubaya, une intensification de l'exploitation du coltan en 2025, accompagnée de prélèvements systématiques, d'un contrôle étroit des transports et d'une intégration de la production dans des chaînes d'approvisionnement régionales sous l'autorité de fait exerçant le contrôle de la zone (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2026). Ce cas fournit ainsi un exemple documenté de contrôle et de captation de valeur dans une chaîne minière, sans que ce mécanisme puisse être automatiquement extrapolé à l'ensemble des sites miniers de la RDC.

L'analyse exige, pour chaque cas, l'identification du site, de la période, des acteurs, des volumes lorsqu'ils sont disponibles, des mécanismes de taxation ou de prélèvement ainsi que des circuits de commercialisation concernés. Cette précaution ne signifie toutefois pas que le cas de Rubaya soit isolé : des mécanismes comparables de contrôle de sites miniers, de taxation, de prélèvement ou d'intervention dans les circuits de commercialisation ont également été documentés dans d'autres zones minières de l'Est de la RDC. Leur ampleur, leurs acteurs et leurs modalités variant selon les territoires et les périodes, ils doivent néanmoins être établis au cas par cas.

4.6. Finances publiques et contraintes budgétaires

Les conflits peuvent réduire la capacité de l'État à administrer certains territoires, postes frontaliers et axes commerciaux tout en augmentant les besoins sécuritaires et humanitaires.

Le Macro Poverty Outlook de la Banque mondiale publié en avril 2025 a associé la perte de contrôle du Nord-Kivu et du Sud-Kivu à une baisse estimée d'environ 900 millions USD des recettes publiques. Cette estimation constitue un ordre de grandeur institutionnel et ne doit pas être assimilée au coût total du Genocost (**Banque mondiale, 2025**).

Le rapport de mi-mandat du **Groupe d'experts des Nations Unies de décembre 2025** fournit un autre indicateur. Avant le changement de contrôle à Goma et Bukavu, les recettes du gouvernement central collectées par la DGDA, la DGI et la DGRAD dans ces deux villes représentaient environ 5 % des recettes fiscales nationales, soit approximativement **380 à 400 millions USD**. La fermeture des bureaux douaniers et fiscaux dans les zones concernées aurait réduit les recettes du gouvernement central d'environ 0,4 % du PIB (**Conseil de sécurité des Nations Unies, 2025**).

Ces estimations reposent sur des périmètres et des méthodes différents. Elles ne doivent donc pas être additionnées. Elles indiquent plutôt, par des voies distinctes, qu'une perte de contrôle administratif et fiscal peut entraîner un manque à gagner mesurable pour les finances publiques.

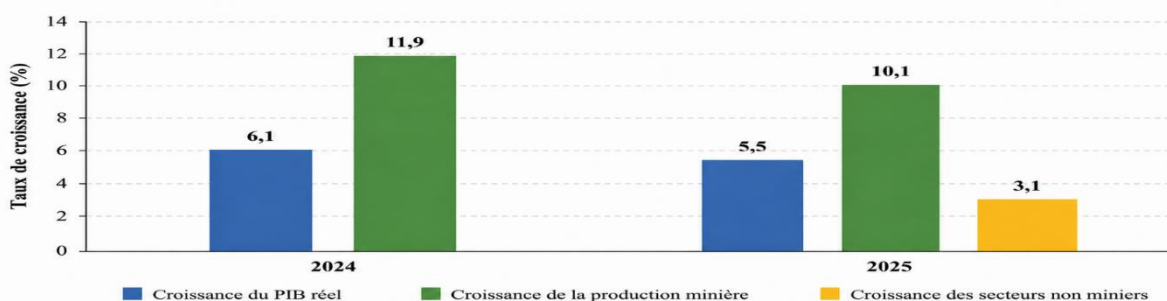
4.7. Croissance nationale et coûts territoriaux

La persistance de pertes humaines et économiques dans certains territoires ne se traduit pas nécessairement par une contraction simultanée de l'économie nationale. Selon les estimations actualisées de la Banque mondiale, la croissance du PIB réel de la République démocratique du Congo s'est établie à 6,1 % en 2024 et à 5,5 % en 2025. Cette résilience macroéconomique demeure principalement portée par le secteur extractif : la production minière a progressé de 11,9 % en 2024 puis de 10,1 % en 2025, tandis que les secteurs non miniers ont enregistré une croissance de 3,1 % en 2025 (Banque mondiale, 2026).

Tableau 2. Évolution de la croissance économique et sectorielle en RDC, 2024-2025

Indicateur	2024 (%)	2025 (%)	Évolution
Croissance du PIB réel	6,1	5,5	-0,6
Croissance de la production minière	11,9	10,1	-1,8
Croissance des secteurs non miniers	n.d.	3,1	—

Figure 2. Croissance du PIB réel et dynamique sectorielle en République démocratique du Congo, 2024-2025



Note explicative : La figure met en évidence le maintien d'une croissance nationale positive malgré son ralentissement en 2025. Elle montre surtout que la croissance de la production minière demeure sensiblement supérieure à celle du PIB réel, tandis que les secteurs non miniers progressent plus modérément en 2025. Cette configuration contribue à expliquer comment des pertes économiques importantes peuvent persister dans certains territoires sans entraîner mécaniquement une contraction de l'économie nationale agrégée.

Source : Banque mondiale (2026). *Macro Poverty Outlook : Democratic Republic of Congo*, avril 2026.

Limite : La valeur de croissance des secteurs non miniers pour 2024 n'étant pas disponible dans la source considérée, aucune comparaison 2024-2025 n'est effectuée pour cet indicateur.

Le Genocost ne doit donc pas être interprété comme l'affirmation d'une contraction uniforme de l'ensemble de l'économie congolaise. L'enjeu est également distributif, territorial et institutionnel : la croissance agrégée peut masquer des pertes importantes supportées par certaines populations et certains territoires.

4.8. Synthèse factuelle des principales dimensions

Tableau 3. Synthèse factuelle des principales dimensions socio-économiques analysées

Dimension	Indicateur ou constat	Repère temporel	Interprétation scientifique
Pertes humaines	Estimations de mortalité directe et indirecte hétérogènes	Plusieurs périodes depuis les années 1990	Ne pas construire un total cumulatif unique à partir de méthodes incompatibles
Déplacements	HCR : environ 6,9 millions de PDI ; OIM : 5,33 millions selon son dispositif national	2026, selon la source et la date	Perte d'accès aux actifs et services ; pression sur les territoires d'accueil ; comparaisons conditionnées par les méthodes
Violences sexuelles	1 534 survivantes et survivants enregistrés par le BCNUDH en 2025	2025	Indicateur documenté mais non exhaustif ; effets sanitaires, sociaux et économiques
Agriculture et sécurité alimentaire	Environ 26,5 millions de personnes en IPC 3 ou plus, dont plus de 3,6 millions en IPC 4	Janvier-juin 2026	Conflit important mais causalité multifacteur : chocs économiques, climat, infrastructures et productivité interviennent également
Élevage	Pertes ou perte d'accès au cheptel documentées dans certaines zones ; absence de quantification nationale homogène	Variable selon les territoires	Décapitalisation productive et patrimoniale à mesurer par espèce, territoire et période
Mines	Extraction, taxation et contrôle de transports documentés dans certains cas territoriaux	Notamment 2025-2026	Captation possible dans certaines configurations ; valeur minérale $\neq$ automatiquement perte fiscale

Finances publiques	Baisse estimée de recettes liée à la perte de contrôle territorial ; estimations institutionnelles de périmètres différents	2025	Manque à gagner fiscal à distinguer de la valeur totale des flux économiques
Croissance nationale	Croissance réelle estimée à 6,1 % en 2024 et 5,5 % en 2025, portée par l'extractif	2024-2025	La croissance nationale peut coexister avec d'importants coûts humains et territoriaux

Légende : Le tableau met en regard les principaux constats empiriques et leur portée analytique.

Les données sont présentées selon leurs unités, définitions et périodes propres et ne sont pas additionnées pour produire un coût monétaire global du Genocost. **Source :** élaboration des auteurs à partir de IRC (2008), UNHCR (2024, 2026), OIM (2026), IPC (2026), UNFPA (2026), Conseil de sécurité des Nations Unies (2025, 2026) et Banque mondiale (2025, 2026).

5. Discussion des mécanismes économiques du Genocost

Cette section met en relation les résultats factuels avec le cadre théorique et les deux hypothèses de l'étude. Elle ne vise pas à transformer les associations documentées en causalités générales, mais à apprécier le degré d'étayage des mécanismes identifiés, leur portée territoriale et leurs interactions possibles.

5.1. Érosion du capital humain

5.1.1. Pertes humaines et potentiel productif

Les pertes humaines constituent un coût irréversible pour les ménages et les territoires. Leur effet économique ne se réduit pas à la valeur du revenu qui n'aurait plus été produit : elles peuvent entraîner une perte de compétences et d'expérience, une diminution de la capacité de travail, une modification des responsabilités familiales et une fragilisation des réseaux sociaux. L'interprétation économique de ces pertes doit toutefois préserver la distinction entre mortalité directement violente et surmortalité indirecte. Les estimations portant sur des périodes et méthodologies différentes ne peuvent être additionnées pour produire un nombre cumulatif unique de décès ou un coût monétaire global.

5.1.2. Déplacements et trajectoires économiques

Le déplacement peut priver les ménages de terres, de logements, d'emplois, de clientèle, de réseaux d'entraide et d'accès aux services. Dans les zones rurales, il peut interrompre les cycles agricoles et réduire l'accès aux actifs productifs ; dans les espaces urbains ou territoires d'accueil, il peut accroître la demande de logements, d'éducation, de soins, d'alimentation et d'infrastructures. L'effet économique dépend néanmoins de la durée du déplacement, des actifs accessibles après le déplacement, des possibilités d'emploi ou de production et des capacités des territoires d'accueil.

5.1.3. Éducation, santé et transmission intergénérationnelle

Les fermetures ou destructions d'écoles, le déplacement des enseignants, les ruptures de scolarité et la dégradation de l'accès aux soins peuvent affecter durablement les compétences, l'employabilité et la santé. Les effets peuvent devenir cumulatifs lorsque la violence et le déplacement conduisent à des interruptions prolongées de l'éducation et des services de santé, réduisant les capacités productives présentes et futures.

Les travaux récents menés au Sud-Kivu renforcent cette interprétation. Marchais et al. (2025) montrent que la violence peut affecter directement les enseignants et que certaines écoles sont imbriquées dans les économies politiques locales du conflit et dans des formes d'intervention d'acteurs armés dans la gouvernance scolaire. Le conflit peut ainsi fragiliser non seulement le capital humain individuel, mais également les institutions chargées de produire et de transmettre les compétences. La portée intergénérationnelle doit néanmoins être formulée comme un mécanisme potentiel de prolongation des conséquences plutôt que comme une estimation automatique d'une perte future déterminée.

5.1.4. Effets territoriaux élargis

Les coûts ne restent pas confinés aux zones immédiatement touchées. Les déplacements redistribuent la population, le travail, la demande de services et les besoins d'assistance vers les territoires d'accueil. Les perturbations des marchés et des chaînes d'approvisionnement peuvent également transmettre certains effets au-delà des zones de violence. Le Genocost possède ainsi une dimension à la fois territoriale et intertemporelle, sans que ces effets puissent être supposés identiques dans tous les territoires.

5.2. Désorganisation du système productif et perte d'actifs économiques

5.2.1. Perturbation de l'activité agricole

L'insécurité peut forcer l'abandon des terres, rendre l'accès aux champs dangereux, interrompre les calendriers agricoles et perturber l'approvisionnement en semences, intrants et équipements. Les déplacements peuvent également rompre les relations entre producteurs, marchés et services d'appui. Ces mécanismes peuvent réduire la production et fragiliser les moyens de subsistance dans les territoires concernés. Ils interagissent cependant avec des contraintes structurelles préexistantes telles que l'état des infrastructures rurales, l'accès au financement, la productivité, la mécanisation, les prix et les conditions climatiques.

5.2.2. Pertes de cheptel et désorganisation de l'élevage

Le bétail représente simultanément une source d'alimentation et de revenus, un moyen de production, une réserve de valeur et un patrimoine familial. Dans les territoires affectés par les conflits et les déplacements, des animaux peuvent être volés, emportés, tués, abandonnés ou devenir inaccessibles. Ces situations doivent être distinguées : le vol ou l'emport correspond à un transfert forcé d'actif ; la mort ou l'abattage à une destruction du capital productif ; l'abandon ou la perte d'accès à une forme de décapitalisation associée à la désorganisation des moyens de subsistance.

Le coût économique potentiel dépasse la valeur marchande immédiate de l'animal et peut comprendre les pertes de reproduction, de produits alimentaires, de revenus et, dans certains systèmes agropastoraux, de services utiles à la production agricole. Une quantification rigoureuse exige néanmoins des données par espèce, territoire, période et type de perte. L'absence de données nationales homogènes interdit toute extrapolation globale.

5.2.3. Perturbation du commerce et des marchés

L'insécurité des routes, les contrôles multiples, les déplacements et certaines restrictions de circulation peuvent augmenter les coûts de transport, réduire l'accès aux marchés et entraîner des pertes de marchandises, d'équipements ou de clientèle. Ces perturbations peuvent se transmettre par les chaînes d'approvisionnement, modifier les prix relatifs ou détourner certains flux commerciaux. Leur ampleur doit toutefois être appréciée territoire par territoire.

5.2.4. Destruction, perte et captation des actifs

L'analyse distingue quatre situations : destruction physique d'un actif ; perte par abandon ou inaccessibilité ; captation, vol ou transfert forcé ; et interruption d'activité entraînant un manque à gagner sans destruction de l'actif. Cette décomposition est essentielle pour éviter les doubles comptages. La valeur d'un bien détruit ne doit pas être additionnée mécaniquement à l'ensemble des revenus futurs qui lui sont associés sans préciser la méthode d'évaluation et l'horizon temporel retenu.

5.2.5. Emploi, revenus et moyens de subsistance

La perte d'accès aux terres, au cheptel, au commerce ou au travail peut conduire certains ménages à abandonner des stratégies de production ou d'accumulation au profit de stratégies de survie et de décapitalisation. L'endettement, la vente d'actifs, les activités occasionnelles, l'aide humanitaire ou la solidarité familiale peuvent alors remplacer des sources de revenus plus régulières. Ce mécanisme n'implique pas l'absence de capacités d'adaptation des ménages ; il souligne plutôt que certaines stratégies d'adaptation peuvent préserver la consommation immédiate au prix d'une réduction des capacités productives futures.

5.3. Ressources minières, captation de valeur et économie nationale

5.3.1. Ressources minières et économies de conflit

Dans certaines zones, les ressources minières peuvent s'inscrire dans une économie de conflit par l'exploitation, la taxation, le transport, la protection ou la commercialisation. Toutefois, la présence d'un gisement ou la proximité spatiale entre activité minière et violence ne suffit pas à établir une motivation minière du conflit.

Rigterink et al. (2025) montrent notamment que la concurrence entre exploitation artisanale et industrielle peut constituer un mécanisme spécifique de violence liée aux ressources. **Vogel (2025)** montre pour sa part que les stratégies économiques de certains groupes armés peuvent associer génération de revenus, besoins de subsistance, contrôle territorial et construction d'autorité. Cette lecture permet de mettre en dialogue les travaux francophones plus directement centrés sur le lien entre minerais et conflits, tels **Jacquemot (2009)** et **Kimba Kapanda (2025)**, avec l'approche multidimensionnelle défendue par **Pourtier (2012)**. Ces résultats confortent une lecture pluraliste : les ressources peuvent participer à certaines économies de conflit sans constituer nécessairement la cause initiale ou exclusive de la violence.

5.3.2. Du « pillage minier » à la captation de valeur

Le terme « pillage » peut recouvrir des phénomènes économiquement différents. L'analyse distingue donc la valeur produite, la valeur officiellement exportée, la valeur circulant dans des circuits informels ou illicites, les revenus captés par différents acteurs et les recettes fiscales ou douanières qui auraient raisonnablement pu être perçues. Ces grandeurs ne sont pas équivalentes. La valeur d'un minerai extrait ne peut être présentée automatiquement comme une perte pour l'État ni comme un revenu intégralement capté par un groupe armé ou un autre acteur.

5.3.3. Contrôle territorial et circuits de commercialisation

La captation de valeur peut intervenir sans exploitation directe d'une mine. Elle peut prendre la forme de prélèvements sur les producteurs ou négociants, de taxation de marchandises, de contrôle d'axes de transport ou d'intervention dans certaines étapes du commerce. L'analyse doit donc suivre la chaîne : extraction -> achat -> transport -> négoce -> frontière -> exportation. L'existence d'un contrôle territorial n'établit cependant pas automatiquement la captation de l'ensemble de la valeur produite. Il convient de documenter la nature du contrôle, les prélèvements effectivement observés et les acteurs bénéficiaires.

5.3.4. Informalité, contrebande et recettes publiques

L'informalité ne doit pas être assimilée mécaniquement à la criminalité ni à la captation par des groupes armés. Une activité artisanale peut se dérouler partiellement hors des procédures formelles pour des raisons administratives, économiques ou institutionnelles sans relever nécessairement d'un circuit criminel.

En revanche, une production non déclarée ou une exportation hors des circuits réglementés peut réduire la traçabilité et certaines recettes publiques. Xiao, Bahizire et Xiao (2026) montrent que la relation entre conflit et exportations enregistrées varie selon les minerais et que la violence peut contribuer à reconfigurer les circuits de commercialisation vers des canaux moins visibles ou moins traçables. La perte fiscale doit néanmoins être calculée à partir d'une base taxable, d'un régime juridique applicable et des recettes effectivement perçues. La valeur du minerai elle-même ne constitue pas la mesure de la perte fiscale.

5.3.5. Formalisation et rapports de production

La formalisation peut améliorer la traçabilité, la conformité et l'accès à des circuits réglementés, mais ses effets ne sont pas automatiques. Sur le plan du devoir de vigilance, Okenda (2022)

souligne que l'efficacité de ces dispositifs dépend fortement des capacités institutionnelles et des rapports de pouvoir entre acteurs. Kamundala (2025), à partir du cas de Misisi au Sud-Kivu, montre que les coopératives issues des processus de formalisation peuvent restructurer les rapports de production, organiser l'accès au travail et participer à des processus de différenciation et d'accumulation. La formalisation doit donc être évaluée non seulement à partir de l'existence de procédures ou de coopératives, mais également à partir de leurs effets sur les travailleurs, la circulation de la valeur, la traçabilité et l'accès effectif aux marchés.

5.3.6. Territorialisation des études de cas

Rubaya, certaines zones aurifères de l'Ituri et certains sites du Sud-Kivu peuvent servir d'études de cas lorsqu'une source permet de documenter précisément le site, la période, les acteurs, les modalités de contrôle, les volumes disponibles, les circuits de commercialisation et les prélèvements observés. Les résultats d'un site ne doivent pas être extrapolés automatiquement à l'ensemble d'une province ni au secteur minier national.

5.3.7. Croissance extractive et vulnérabilités territoriales

La croissance du secteur extractif au niveau national peut coexister avec des perturbations importantes dans certains territoires miniers. L'expansion des exportations et du PIB ne renseigne pas, à elle seule, sur la distribution territoriale de la valeur, les pertes d'actifs des ménages, les déplacements ou la qualité des institutions locales. L'enjeu apparaît ainsi distributif, territorial et institutionnel plutôt qu'une « asphyxie » uniforme de l'économie nationale.

5.4. Coûts institutionnels, fiscaux et budgétaires des conflits

5.4.1. Perturbation de la mobilisation des recettes publiques

L'insécurité et la perte de contrôle administratif peuvent réduire la capacité des administrations à suivre certains axes commerciaux, postes frontaliers, sites de production et contribuables. Les effets peuvent concerner les recettes douanières, fiscales, minières ou provinciales. Ces pertes doivent être appréciées comme un écart entre les recettes raisonnablement mobilisables sous le régime juridique applicable et les recettes effectivement perçues. La valeur totale des flux économiques ne constitue pas une estimation du manque à gagner fiscal. Les estimations contemporaines de la Banque mondiale et du Groupe d'experts des Nations Unies renforcent l'existence de ce mécanisme dans certaines zones, sans permettre d'en déduire un coût fiscal uniforme pour l'ensemble du pays.

5.4.2. Frontières et fiscalité minière

Les postes frontaliers constituent des infrastructures administratives et fiscales. Leur perturbation ou la perte de leur contrôle peut favoriser le détournement de certains flux, réduire leur traçabilité ou accroître les coûts de transaction. Dans le secteur minier, toute estimation du manque à gagner fiscal doit partir du volume ou de la valeur taxable et appliquer les dispositions pertinentes du Code minier et des textes fiscaux en vigueur (République démocratique du Congo, 2018).

5.4.3. Dépenses sécuritaires et humanitaires

Les dépenses supplémentaires de sécurité, de défense et d'assistance constituent des réponses à la crise plutôt que des « pertes » économiques au sens strict. Leur incidence économique réside notamment dans la pression exercée sur un budget limité et dans les arbitrages qu'elles peuvent imposer entre différents postes de dépenses publiques.

5.4.4. Coût d'opportunité budgétaire

L'augmentation des besoins sécuritaires et humanitaires peut conduire à des réallocations budgétaires et, dans certaines configurations, au report ou à la réduction d'investissements publics dans les infrastructures, la santé, l'éducation ou les capacités productives. Le FMI (2024) souligne parallèlement les contraintes de mobilisation des recettes et les difficultés de financement et de priorisation des dépenses sociales en RDC. Le coût d'opportunité doit donc être analysé comme un arbitrage budgétaire potentiel, et non comme une équivalence automatique entre toute dépense sécuritaire et une dépense sociale perdue.

5.4.5. Fragilisation des capacités institutionnelles

Le déplacement d'agents publics, l'abandon ou l'inaccessibilité de bâtiments administratifs et l'insécurité peuvent réduire la capacité de certaines administrations à fournir des services ou à mobiliser des recettes. Un mécanisme cumulatif peut alors apparaître : insécurité -> réduction de la présence administrative -> moindre capacité de mobilisation et de prestation de services -> fragilisation institutionnelle accrue. Cette séquence constitue un mécanisme possible dont chaque étape doit être documentée dans le territoire considéré.

5.4.6. Pourquoi les coûts ne doivent pas être additionnés automatiquement

Un même choc peut produire plusieurs indicateurs économiques. Une perturbation de production peut simultanément modifier les revenus d'un ménage, les échanges commerciaux, les exportations et les recettes fiscales. Additionner ces effets sans modèle comptable approprié

conduirait à compter plusieurs fois tout ou partie d'une même perte initiale. L'étude retient donc une approche multidimensionnelle et non additive du Genocost : les différentes catégories de coûts sont identifiées et documentées séparément avant d'être mises en relation.

5.5. Synthèse des mécanismes et discussion des hypothèses

5.5.1. Articulation générale

Les résultats mettent en évidence deux ensembles de mécanismes. Le premier relie les violences et déplacements à des pertes humaines, à la dégradation du capital humain, à la perte ou à l'inaccessibilité d'actifs et à la désorganisation des activités productives. Le second relie, dans certaines configurations documentées, insécurité, contrôle territorial, faiblesse institutionnelle et contrôle de certaines activités ou circuits commerciaux à des possibilités de captation de valeur et de réduction de la traçabilité économique ou fiscale. Ces ensembles peuvent interagir, mais ils ne constituent pas une chaîne causale unique valable pour tous les conflits ou territoires.

5.5.2. Discussion de H2

H2 apparaît fortement étayée dans les territoires documentés par la convergence des données relatives aux pertes humaines, aux déplacements, aux ruptures de scolarité et de soins, à l'abandon ou à la perte d'actifs, aux perturbations agricoles et commerciales et à la fragilisation des moyens de subsistance. Les recherches récentes sur les enseignants du Sud-Kivu renforcent notamment le mécanisme reliant conflit, fonctionnement des institutions éducatives et capital humain (Marchais et al., 2025). Cette convergence ne permet cependant pas d'attribuer mécaniquement à ces mécanismes l'ensemble des évolutions macroéconomiques nationales, qui dépendent également de la croissance extractive, des prix internationaux, des politiques publiques et d'autres déterminants structurels.

5.5.3. Discussion de H1

H1 est étayée de manière conditionnelle et territorialisée. Elle reçoit un appui lorsque plusieurs éléments convergent : contrôle d'un territoire ou d'un site ; exploitation, taxation ou contrôle d'une activité ; identification de circuits de commercialisation ; et documentation des revenus ou valeurs captés. Les travaux récents renforcent cette prudence. **Rigterink et al. (2025)** montrent que plusieurs mécanismes peuvent relier mines et violence ; **Kamundala (2025)** montre que formalisation et coopératives peuvent elles-mêmes restructurer la distribution de la valeur ; **Xiao, Bahizire et Xiao (2026)** mettent en évidence des effets différenciés du conflit sur les exportations

enregistrées. H1 ne peut donc être déduite de la seule présence d'une ressource minière, de la proximité géographique avec un conflit ou du caractère artisanal ou informel d'une activité.

5.5.4. Interaction des deux hypothèses

Les violences et déplacements peuvent fragiliser les communautés, les marchés et les institutions, ce qui peut créer, dans certaines configurations, des conditions favorables à des formes de captation économique. Inversement, l'accès documenté à certaines rentes peut fournir des ressources matérielles à des acteurs armés et contribuer au fonctionnement ou à la prolongation de certaines économies de conflit (Keen, 1998 ; Le Billon, 2001 ; Vogel, 2025). La relation est donc potentiellement bidirectionnelle. Elle doit être établie au cas par cas plutôt que présumée.

5.5.5. Portée analytique du Genocost

Les résultats confirment l'utilité du Genocost comme cadre mémoriel et socio-économique multidimensionnel permettant d'organiser plusieurs catégories de coûts et de mécanismes. Cette utilité dépend toutefois du respect de trois limites : le Genocost n'est pas utilisé dans cette étude comme une qualification juridique autonome ; il ne constitue pas une théorie monocausale des conflits congolais ; et ses différentes dimensions ne sont pas mécaniquement additionnées en un montant monétaire unique.

Tableau 4. Degré d'étayage des hypothèses de l'étude

Hypothèse	Mécanisme examiné	Degré d'étayage	Précaution principale
H1	Contrôle territorial + faiblesse institutionnelle + contrôle ou taxation de certaines activités → possibilité de captation de valeur	Conditionnel et territorialisé	Proximité minière ≠ motivation ; informalité ≠ criminalité ; la captation doit être documentée
H2	Violences et déplacements → érosion du capital humain, pertes d'actifs et désorganisation productive	Fortement étayé dans les territoires documentés	L'attribution d'un impact macroéconomique national demeure multicausale

Légende : Le tableau synthétise le niveau de preuve retenu à partir de la triangulation documentaire. « Fortement étayé » signifie qu'un ensemble convergent de sources documente le

mécanisme dans les territoires concernés ; « conditionnel et territorialisé » signifie que le mécanisme est établi dans certaines configurations mais ne peut être généralisé à l'ensemble de la RDC.

Source : élaboration des auteurs à partir des résultats de l'étude.

6. Recommandations et perspectives de reconstruction économique

Les recommandations découlent des mécanismes documentés dans l'étude. Elles ne constituent pas un programme uniforme applicable à tous les territoires : leur pertinence dépend de la nature des pertes, de la sécurité, des capacités institutionnelles locales et des activités économiques concernées. La stabilisation sécuritaire constitue une condition importante de reconstruction, mais elle ne suffit pas à elle seule. Elle doit être articulée à une recapitalisation humaine, productive et institutionnelle.

6.1. Restaurer le capital humain

La reconstruction économique devrait accorder une priorité à la réhabilitation et à la continuité des services de santé et d'éducation, notamment dans les territoires accueillant des populations déplacées ou ayant connu des interruptions prolongées de services. Les dispositifs devraient inclure, selon les besoins documentés, la continuité scolaire des enfants déplacés, le soutien aux enseignants et établissements affectés, la prise en charge des conséquences physiques et psychosociales des violences ainsi que la formation ou la réinsertion des personnes dont les trajectoires éducatives et professionnelles ont été interrompues. Ces interventions visent moins à « compenser » monétairement une perte de capital humain qu'à préserver et reconstruire les capacités futures de participation économique.

6.2. Relancer l'agriculture et restaurer les actifs productifs

Dans les territoires où l'insécurité et les déplacements ont entraîné abandon des terres, perte d'équipements ou interruption de production, la reprise agricole peut être soutenue par un accès sécurisé aux terres, la reconstitution des semences et équipements, la remise en état des infrastructures rurales et le rétablissement des circuits de commercialisation. La distribution d'intrants ne doit cependant pas être isolée des conditions permettant aux producteurs de produire durablement, d'accéder aux marchés et de sécuriser leurs revenus. Les interventions doivent donc

être adaptées aux contraintes spécifiques des territoires plutôt que fondées sur un dispositif identique à l'échelle nationale.

6.3. Reconstituer le cheptel et soutenir l'élevage

Dans les territoires où les pertes ou l'inaccessibilité du bétail sont documentées, des programmes ciblés de reconstitution du cheptel peuvent contribuer à restaurer les moyens de subsistance et les capacités productives des ménages concernés. Ces programmes devraient être associés à des services vétérinaires, à la surveillance sanitaire, à la vaccination, à l'accès à l'alimentation animale, aux pâturages et aux marchés ainsi qu'à une documentation des pertes par espèce, territoire et période.

L'expérience récente de la FAO dans les zones affectées du Nord-Kivu et de l'Ituri montre l'intérêt d'associer les intrants destinés à la production animale à l'alimentation, à la protection sanitaire, aux campagnes de vaccination et à l'assistance technique (FAO, 2024).

6.4. Recapitaliser les petites activités économiques

La reconstitution des stocks, outils, équipements et fonds de roulement peut contribuer à la reprise des petites activités productives et commerciales affectées par les conflits ou déplacements. Les mécanismes de financement devraient être adaptés à la taille des activités, aux capacités de remboursement et aux réalités des marchés locaux. Ils peuvent être complétés, lorsque cela est pertinent, par un accompagnement technique ou commercial. L'objectif est de limiter les stratégies de décapitalisation et de faciliter le passage d'une logique de survie à une reprise productive, sans présumer qu'un financement isolé suffira à restaurer l'activité en l'absence de sécurité ou d'accès aux marchés.

6.5. Renforcer la formalisation, la traçabilité et le devoir de diligence dans les chaînes minières

La traçabilité devrait couvrir l'ensemble des étapes pertinentes : extraction, achat, transport, négoce, franchissement des frontières et exportation. Le renforcement de la formalisation, de la traçabilité et du devoir de diligence peut contribuer à réduire certaines possibilités de captation illicite et à améliorer l'intégration des flux dans les circuits réglementés (OCDE, 2015 ; Okenda, 2022).

Ces dispositifs doivent néanmoins être évalués au regard de leurs effets réels. Les travaux de Kamundala (2025) montrent que la formalisation et l'organisation coopérative peuvent

également restructurer les rapports de production et de contrôle du travail. Une politique de formalisation ne devrait donc pas marginaliser les exploitants artisanaux ni créer des barrières économiques rendant les circuits formels inaccessibles.

6.6. Renforcer les capacités fiscales, douanières et administratives

Dans les territoires où le fonctionnement des administrations fiscales et douanières a été perturbé par les conflits, le rétablissement et le renforcement de leurs capacités, l'amélioration du contrôle des postes frontaliers et des axes commerciaux, la simplification des procédures ainsi que la traçabilité des flux et des recettes peuvent contribuer à améliorer la mobilisation des recettes publiques et l'intégration de la valeur dans les circuits économiques et fiscaux formels.

Ces mesures doivent être articulées au cadre juridique applicable et à l'amélioration générale de l'administration fiscale. **Le FMI (2024)** identifie en RDC une marge importante d'amélioration de la mobilisation des recettes par une politique et une administration fiscales plus efficaces, notamment dans le secteur extractif.

6.7. Protéger les investissements sociaux et productifs

Les arbitrages budgétaires associés aux besoins sécuritaires et humanitaires ne devraient pas conduire à une érosion durable des investissements essentiels dans la santé, l'éducation, l'agriculture et les infrastructures productives. La protection et la priorisation de ces dépenses peuvent contribuer à préserver le capital humain et les capacités productives et à limiter la prolongation dans le temps des conséquences économiques et sociales des conflits.

Cette recommandation ne suppose pas que les dépenses sécuritaires soient inutiles : elle souligne l'importance de considérer leur coût d'opportunité dans un contexte où les ressources budgétaires sont limitées (**FMI, 2024**).

6.8. Améliorer la mesure économique des conflits

Un dispositif permanent de documentation devrait distinguer les catégories suivantes : pertes humaines ; déplacements ; actifs détruits, volés, emportés ou abandonnés ; pertes de cheptel ; activités interrompues ; pertes de production et de revenus ; flux miniers informels ou illicites ; revenus captés ; recettes publiques non perçues ; dépenses additionnelles ; et coûts d'opportunité. Les indicateurs devraient être accompagnés d'informations sur la date, le territoire, la définition et la méthode de collecte. Une base territorialisée permettrait progressivement de construire des estimations plus robustes sans additionner des grandeurs incompatibles.

6.9. Territorialiser les politiques de reconstruction

Les mécanismes observés diffèrent entre le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri, mais également entre territoires, villes, sites miniers et zones rurales au sein d'une même province. Les politiques de reconstruction devraient donc reposer sur des diagnostics territoriaux portant sur les populations déplacées, les actifs perdus, les activités perturbées, les chaînes de valeur, les infrastructures, les marchés et les capacités institutionnelles à restaurer. Cette territorialisation constitue le prolongement opérationnel du principe méthodologique selon lequel une relation documentée dans une zone ne doit pas être automatiquement généralisée.

6.10. Faire de la reconstruction économique une composante de la paix

Une paix durable implique davantage que la seule cessation des violences ou le rétablissement de la sécurité. Elle suppose également la restauration des moyens de subsistance, des marchés, du capital humain, des infrastructures et de la confiance dans les institutions. La capacité de l'État à convertir durablement les ressources naturelles en recettes publiques, investissements productifs et amélioration des conditions de vie constitue également une dimension centrale de cette reconstruction. Dans cette perspective, reconstruction économique et consolidation de la paix doivent être considérées comme complémentaires : la première ne remplace pas les réponses politiques et sécuritaires, mais elle peut réduire certaines vulnérabilités qui prolongent les effets sociaux et économiques des conflits.

7. Conclusion générale

Cette étude avait pour objectif d'analyser, sur la période 1994-2026, les mécanismes par lesquels les violences et les déplacements associés au Genocost, ainsi que certaines configurations d'exploitation, de contrôle et de commercialisation des ressources minières, peuvent contribuer à l'érosion du capital humain, à la désorganisation des capacités productives et à la captation de valeur économique en République démocratique du Congo.

Le premier résultat majeur concerne l'érosion du capital humain et des capacités productives. Les pertes humaines, les déplacements, les interruptions scolaires, la dégradation de l'accès aux soins, la perte ou l'inaccessibilité des terres, des récoltes, des outils, des stocks et du cheptel peuvent produire des processus cumulatifs de décapitalisation des ménages et des territoires. Le coût économique des conflits ne se limite donc pas aux destructions immédiatement visibles : il peut également se prolonger à travers la diminution des capacités de produire, d'apprendre, de se soigner, d'accumuler des actifs et de générer des revenus.

Les données récentes relatives à l'éducation dans le Sud-Kivu, aux déplacements, à l'agriculture et aux moyens de subsistance renforcent l'existence de ces mécanismes, tout en rappelant l'hétérogénéité des effets selon les populations, les territoires et les périodes.

Le deuxième résultat concerne les ressources minières et la circulation de la valeur. Dans certaines configurations territoriales, l'insécurité, le contrôle territorial, la faiblesse institutionnelle et le contrôle ou la taxation d'activités économiques peuvent favoriser la captation d'une partie de la valeur issue des ressources naturelles et réduire la traçabilité de certains flux.

Cette relation n'est toutefois ni uniforme ni automatique. Les travaux récents montrent que plusieurs mécanismes peuvent relier activité minière, concurrence économique, conflit, formalisation et circulation des ressources. La présence d'un gisement, la proximité spatiale avec un événement violent ou le caractère artisanal d'une exploitation ne suffisent donc pas à établir une motivation minière du conflit ou l'existence d'une captation illicite.

L'analyse conduit ainsi à un niveau d'étayage asymétrique des deux hypothèses. H2 est fortement étayée dans les territoires documentés par la convergence des données relatives aux violences, déplacements, pertes d'actifs et perturbations du capital humain et des systèmes productifs. H1 est étayée de manière conditionnelle lorsque les sources permettent de relier précisément contrôle

territorial ou économique, exploitation ou taxation, circuits de commercialisation et captation de revenus. Cette asymétrie ne constitue pas une faiblesse de l'étude ; elle permet au contraire de distinguer les mécanismes fortement documentés de ceux dont la validité dépend des caractéristiques du territoire et de la chaîne de valeur étudiés.

Un troisième enseignement porte sur l'échelle d'analyse. La croissance macroéconomique nationale, largement soutenue par le secteur extractif, peut coexister avec d'importantes pertes humaines, productives, fiscales et institutionnelles dans certains territoires. La présence d'une croissance positive du PIB ne réfute donc pas l'existence de coûts locaux élevés ; inversement, les pertes observées localement ne peuvent être transformées sans méthode appropriée en estimation d'une contraction nationale équivalente.

Le Genocost est dès lors retenu comme un cadre mémoriel et socio-économique multidimensionnel et non comme une qualification juridique autonome. Son ancrage mémoriel national est notamment reconnu par la Loi n° 22/065 du 26 décembre 2022, qui institue le 2 août comme journée nationale dénommée « Genocost ». Cette institutionnalisation ne se substitue pas aux critères juridiques internationaux nécessaires à la qualification de génocide.

Dans son usage analytique, le Genocost permet d'organiser différentes catégories de conséquences - humaines, sociales, productives, patrimoniales, fiscales et institutionnelles - tout en refusant leur addition mécanique en un chiffre monétaire unique. Sa valeur réside précisément dans la distinction entre les mécanismes, les acteurs, les territoires et les niveaux de preuve.

Les principales limites de l'étude tiennent à l'hétérogénéité des sources, à l'accès difficile à certaines zones, à l'incomplétude des données concernant les actifs perdus, les chaînes minières informelles et les flux fiscaux, ainsi qu'à la complexité de l'attribution causale. Les données disponibles pour 2026 restent en outre partielles, conformément à la date de clôture documentaire du 31 août 2026.

Les recherches futures gagneraient à développer des études territoriales comparatives, à documenter plus systématiquement les pertes agricoles et pastorales, à reconstruire certaines chaînes de valeur minières de l'extraction jusqu'à l'exportation et à suivre longitudinalement les effets des déplacements sur l'éducation, la santé, l'emploi, les revenus et la reconstitution des actifs.

En définitive, la question économique fondamentale n'est pas seulement celle de la richesse naturelle que possède la République démocratique du Congo, mais celle de sa capacité à protéger ses populations et ses facteurs de production, à préserver et reconstruire son capital humain, à assurer la traçabilité et la mobilisation publique d'une partie de la valeur créée et à transformer durablement ses ressources humaines et naturelles en développement économique et social.

Références bibliographiques

I. Ouvrages

1. Autesserre, S. (2010). *The trouble with the Congo: Local violence and the failure of international peacebuilding*. Cambridge University Press.
2. Auty, R. M. (1993). *Sustaining development in mineral economies: The resource curse thesis*. Routledge.
3. Baaz, M. E., & Stern, M. (2013). *Sexual violence as a weapon of war? Perceptions, prescriptions, problems in the Congo and beyond*. Zed Books.
4. Keen, D. (1998). *The economic functions of violence in civil wars* (Adelphi Paper No. 320). International Institute for Strategic Studies/Oxford University Press.
5. Kimba Kapanda, V. (2025). *Conflits armés et exploitation minière dans l'Est de la République démocratique du Congo : Enjeux et défis de la paix*. L'Harmattan.
6. Nest, M. (2011). *Coltan*. Polity Press.
7. Sen, A. (1999). *Development as freedom*. Oxford University Press.
8. Stearns, J. K. (2011). *Dancing in the glory of monsters: The collapse of the Congo and the Great War of Africa*. PublicAffairs.

II. Articles scientifiques et chapitres d'ouvrages

9. Autesserre, S. (2012). Dangerous tales: Dominant narratives on the Congo and their unintended consequences. *African Affairs*, 111(443), 202-222. <https://doi.org/10.1093/afraf/adr080>
10. Collier, P., & Hoeffler, A. (2004). Greed and grievance in civil war. *Oxford Economic Papers*, 56(4), 563-595. <https://doi.org/10.1093/oep/gpf064>
11. Jacquemot, P. (2009). Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC). *Hérodote*, 134(3), 38-62. <https://doi.org/10.3917/her.134.0380>
12. Kamundala, G. (2025). "ICI ON TRAVAILLE": The role of cooperatives in structuring social relations of production in artisanal and small-scale gold mining in Eastern DRC. *Journal of Rural Studies*, 113, 103483. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2024.103483>
13. Le Billon, P. (2001). The political ecology of war: Natural resources and armed conflicts. *Political Geography*, 20(5), 561-584. [https://doi.org/10.1016/S0962-6298\(01\)00015-4](https://doi.org/10.1016/S0962-6298(01)00015-4)

14. Marchais, G., De La Fuente Stevens, D., Falisse, J.-B., Brandt, C., Matabishi, S., Gupta, S., Marion, P., Kanyerhera, D., Nyandinda, I. S., Basengezi, J. M., & Nyamuhira, P. N. (2025). Violence against teachers and the entanglement of schools in violent conflict in Eastern Democratic Republic of the Congo. *Comparative Education Review*, 69(1), 39-61. <https://doi.org/10.1086/734798>
15. Okenda, J.-P. (2022). Extraction minière et devoir de vigilance en République démocratique du Congo. Dans F. Thomas (coord.), *Multinationales : en finir avec l'impunité ?* (pp. 39-51). Éditions Syllepse. <https://doi.org/10.3917/syll.cetri.2022.04.0039>
16. Pourtier, R. (2012). Ressources naturelles et conflits en Afrique subsaharienne. *Bulletin de l'Association de géographes français*, 89(1), 34-53. <https://doi.org/10.3406/bagf.2012.8243>
17. Radley, B. (2020). The end of the African mining enclave? Domestic marginalization and labour fragmentation in the Democratic Republic of Congo. *Development and Change*, 51(3), 794-816. <https://doi.org/10.1111/dech.12515>
18. Riggerink, A. S., Ghani, T., Lozano, J. S., & Shapiro, J. N. (2025). Mining competition and violent conflict in Africa: Pitting against each other. *The Journal of Politics*, 87(1), 99-114. <https://doi.org/10.1086/730743>
19. Vogel, C. N. (2025). Nonconventional logistics: Rebellion, resources and rationalities in eastern Congo. *World Development*, 192, 107025. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2025.107025>
20. Xiao, H., Bahizire, G. M., & Xiao, Y. (2026). A study of 3TG minerals and recorded exports in the setting of conflict dynamics: Evidence from Democratic Republic of Congo. *The Extractive Industries and Society*, 27, 101943. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2026.101943>

III. Rapports, documents d'experts et publications institutionnelles

21. Banque mondiale. (2025). Macro Poverty Outlook: Democratic Republic of Congo, April 2025. World Bank Group. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099401404292523357/pdf/IDU-2586ce16-a1f0-491d-8563-1dd0fd794654.pdf>
22. Banque mondiale. (2026). Macro Poverty Outlook for Democratic Republic of Congo: April 2026. World Bank Group. <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099754108072613770>

23. Conseil de sécurité des Nations Unies. (2025). Rapport de mi-mandat du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2025/858). Nations Unies. <https://undocs.org/fr/S/2025/858>
24. Conseil de sécurité des Nations Unies. (2026). Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2026/466). Nations Unies. <https://undocs.org/fr/S/2026/466>
25. Fonds des Nations Unies pour la population. (2026, 27 avril). En pleine flambée de violences sexuelles liées au conflit, les survivantes reconstruisent leur vie. UNFPA. <https://www.unfpa.org/fr/news/en-pleine-flambee-de-violences-sexuelles-liees-au-conflit-les-survivantes-reconstruisent-leur>
26. Fonds monétaire international. (2024). Democratic Republic of the Congo: Selected Issues (IMF Country Report No. 24/227). International Monetary Fund. <https://doi.org/10.5089/9798400283451.002>
27. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (2010). Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre juillet 1993 et juin 2003 en République démocratique du Congo. Nations Unies.
28. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. (2024). Democratic Republic of the Congo: Fact sheet, August 2024. UNHCR.
29. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. (2026). Democratic Republic of the Congo - DRC at a glance: 31 July 2026. UNHCR Operational Data Portal. <https://data.unhcr.org/en/documents/details/123803>
30. Huggins, C. (2010). Terre, pouvoir et identité : Les causes profondes des violents conflits dans l'est de la République démocratique du Congo. International Alert. <https://www.international-alert.org/fr/publications/terre-pouvoir-et-identite/>
31. Integrated Food Security Phase Classification. (2026). République démocratique du Congo : Analyse de l'insécurité alimentaire aiguë, janvier-juin 2026 - Mise à jour de la projection de l'analyse de septembre 2025. IPC. https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_DRC_Acute_Food_Insecurity_May2026_Report_French.pdf

32. International Rescue Committee. (2008). Mortality in the Democratic Republic of Congo: An ongoing crisis. International Rescue Committee.
33. Organisation de coopération et de développement économiques. (2015). Chaînes d'approvisionnement en minerais et liens avec les conflits dans l'est de la République Démocratique du Congo : Cinq ans de mise en œuvre du devoir de diligence. Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/f6ffa93c-fr>
34. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2024, 28 octobre). République démocratique du Congo : La FAO s'alarme des niveaux toujours élevés de la faim. FAO. <https://www.fao.org/newsroom/detail/drc-fao-sounds-alarm-over-persisting-high-levels-of-hunger/fr>
35. Organisation internationale pour les migrations. (2026). Baseline Assessment - Countrywide Displacement Overview - Round 5. Displacement Tracking Matrix. <https://dtm.iom.int/datasets/baseline-assessment-countrywide-displacement-overview-round-5>

IV. Textes juridiques et instruments internationaux

36. Nations Unies. (1948). Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Résolution 260 A (III), 9 décembre 1948).
37. République démocratique du Congo. (2018). Loi n° 18/001 du 9 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier. Journal officiel de la République démocratique du Congo.
38. République démocratique du Congo. (2022). Loi n° 22/065 du 26 décembre 2022 fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. Journal officiel de la République démocratique du Congo.

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

3T / 3TG : Étain, tantale et tungstène / étain, tantale, tungstène et or (tin, tantalum, tungsten / gold).

BCNUDH : Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme.

DGDA : Direction générale des douanes et accises.

DGI : Direction générale des impôts.

DGRAD : Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations.

DRC / RDC : Democratic Republic of the Congo / République démocratique du Congo.

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organization).

FMI / IMF : Fonds monétaire international / International Monetary Fund.

H1 / H2 : Hypothèse 1 / Hypothèse 2 de l'étude.

HCR / UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés / United Nations High Commissioner for Refugees.

IPC : Integrated Food Security Phase Classification (Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire).

IRC : International Rescue Committee.

n.d. : Non disponible.

OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs).

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

OIM : Organisation internationale pour les migrations.

PDI : Personnes déplacées internes.

PIB : Produit intérieur brut.

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la population (United Nations Population Fund).

USD : Dollar des États-Unis (United States dollar).